

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

 Convocation du conseil municipal adressée le 20 mars 2015 et affichée le même jour.
 Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Vendredi 27 mars 2015

ORDRE DU JOUR

- 1 – **CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 27 FEVRIER 2015.**
- 2 – **FINANCES / COMPTES ADMINISTRATIFS 2014.**
- 3 – **FINANCES / COMPTES DE GESTION 2014.**
- 4 – **FINANCES / AFFECTATIONS DES RESULTATS 2014.**
- 5 – **FINANCES / CONTRIBUTIONS DIRECTES 2015.**
- 6 – **FINANCES / BUDGETS PRIMITIFS 2015.**
- 7 – **RESTAURATION SCOLAIRE / MODIFICATION DES TARIFS.**
- 8 – **ZONE D'ACTIVITES QUATRE BUISSONS EST / ECHANGE DE PARCELLES.**
- 9 – **ZAC CENTRE VILLAGE / ACQUISITION D'UNE PARCELLE PAR PREEMPTION / INFORMATION.**
- 10 – **CLASSEMENT VOIRIES LE CLOS DE LA POULINIÈRE SUITE ENQUETE PUBLIQUE.**
- 11 – **CLASSEMENT VOIRIES LE JARDIN DES BRUYERES / PROCEDURE D'ENQUETE PUBLIQUE.**
- 12 – **PERSONNEL COMMUNAL / MODIFICATION DE POSTE.**
- 13 – **TRANSFERT DU DROIT DES SOLS A LA CCIC / AVIS DU CONSEIL.**
- 14 – **LANCEMENT PROCEDURE DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**
- 15 – **COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**
- 16 – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

 L'an deux mille quinze, le vendredi 27 mars, le conseil municipal de Tignieu-Jameyzieu, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : M. PAVIET-SALOMON, MME FERNANDEZ, M. SBAFFE, MME ROUX, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, MM. MICHALLET, POMMET, MME MARCHAND, M. BELMELIANI (à partir de 19h55), MMES BAZ, BRISSAUD, MM. CASTOR, CAZALY, MME DUGOURD, M. GRIS, MMES LAMBERT, PEYSSON, M. MAZABRARD, MMES BALLANDRAS, NIZOT, M. PATICHOUD, MME PARDAL.

<u>POUVOIRS</u> :	M. REYNAUD	A	MME FERNANDEZ.
	MME BRENIER	A	M. SBAFFE.
	M. DURAND	A	M. PAVIET SALOMON.
	M. BELMELIANI	A	MME ROUX (jusqu'à 19h55).
	MME GAROFALO	A	M. IMBERDISSE.
	M. LAURE	A	M. GRIS.
	M. ROCHER	A	M. MAZABRARD.

SECRETARE DE SEANCE : M. CASTOR.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire des victimes du récent accident de l'Airbus A320 au-dessus des Alpes du Sud, ainsi qu'à la mémoire d'un jeune père de famille de Tignieu Jameyzieu qui s'est tué sur son lieu de travail il y a quelques jours.

Le Conseil passe ensuite à l'approbation du compte rendu de la séance du 27 février 2015.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le compte rendu de la séance du 27 février 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- **2 – FINANCES / COMPTES ADMINISTRATIFS 2014.**

Monsieur SBAFFE, adjoint en charge des Finances présente au Conseil les comptes administratifs 2014 des trois budgets de la commune, à savoir :

Budget principal de la commune.

Il est constaté un excédent de fonctionnement d'un montant de 2.162.955,04 € et un déficit d'investissement de 297.228,37 €.

Budget de l'Eau et de l'Assainissement.

Il est constaté un excédent d'exploitation d'un montant de 31.317,35 € et un déficit d'investissement de 563.552,99 €.

Budget du Bâtiment Industriel.

Il est constaté un excédent de fonctionnement d'un montant de 75.701,02 € et un déficit d'investissement de 17.382,03 €.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, il est procédé au votez sous la présidence de Monsieur SBAFFE.

Votants : 29 Pour : 28 (Mr le Maire n'ayant pas pris part au vote).

- **3 – FINANCES / COMPTES DE GESTION 2014.**

Monsieur SBAFFE, adjoint en charge des Finances rappelle que les comptes de gestion du Receveur Municipal doivent être soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante pour chaque exercice budgétaire.

Après examen de ces documents pour 2014, il n'est constaté aucune anomalie et les éléments correspondent à ceux des comptes administratifs.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à signer ces comptes de gestion 2014 pour le budget principal de la Commune, le budget de l'Eau et de l'Assainissement et celui du Bâtiment Industriel.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **4 – FINANCES / AFFECTATIONS DES RESULTATS 2014.**

Budget principal de la Commune.

Monsieur Jean-Louis SBAFFE, Adjoint aux Finances présente au Conseil les affectations des différents résultats constatés à la fin de l'exercice 2014 et validés par le Trésorier de Crémieu.

Au vu de ces documents, il est proposé de reprendre les écritures suivantes au sein du budget principal 2015 de la commune :

- Excédent de fonctionnement 2014	+ 2.162.955,04 €
- Déficit d'investissement 2014	- 297.228,37 €
- Affectation du résultat 2014	297.228,37 €
- Excédent de fonctionnement 2014 reporté	+ 1.865.726,67 €
- Déficit d'investissement 2014 reporté	- 297.228,37 €

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

Budget Eau et Assainissement.

Monsieur Jean-Louis SBAFFE, Adjoint aux Finances présente au Conseil les affectations des différents résultats constatés à la fin de l'exercice 2014 et validés par le Trésorier de Crémieu.

Au vu de ces documents, il est proposé de reprendre les écritures suivantes au sein du budget 2015 de l'Eau et de l'Assainissement :

- Excédent d'exploitation 2014	+ 31.317,35 €
- Déficit d'investissement 2014	- 563.552,99 €
- Affectation du résultat 2014	0 €
- Excédent d'exploitation 2014 reporté	+ 31.317,35 €
- Déficit d'investissement 2014 reporté	- 563.552,99 €

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

Budget Bâtiment Industriel.

Monsieur Jean-Louis SBAFFE, Adjoint aux Finances présente au Conseil les affectations des différents résultats constatés à la fin de l'exercice 2014 et validés par le Trésorier de Crémieu.

Au vu de ces documents, il est proposé de reprendre les écritures suivantes au sein du budget 2015 du Bâtiment Industriel :

- Excédent de fonctionnement 2014	+ 75.701,02 €
- Déficit d'investissement 2014	- 17.382,03 €
- Affectation du résultat 2014	17.382,03 €
- Excédent de fonctionnement 2014 reporté	+ 58.318,99 €
- Déficit d'investissement 2014 reporté	- 17.382,03 €

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **5 – FINANCES / CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2015**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances propose de maintenir en 2015 les taux des trois taxes directes locales, à savoir :

☞ Taxe d'habitation	8,75 %
☞ Foncier bâti	14,14 %
☞ Foncier non bâti	62,05 %

Monsieur le Maire rappelle que ces taux sont inchangés depuis 12 ans.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **6 – FINANCES / BUDGETS PRIMITIFS 2015.**

Budget principal de la Commune.

Monsieur SBAFFE, Adjoint aux Finances expose point par point les propositions arrêtées pour les deux sections du budget principal 2015 de la commune qui s'établit à hauteur de 8.202.087,25 € pour le fonctionnement et 5.531.399,62 € pour l'investissement.

Les principaux programmes d'investissements font l'objet d'une présentation détaillée par Monsieur SBAFFE et Monsieur le Maire. Ce dernier précise que le budget est établi avec la proposition de réaliser un emprunt d'un montant de 350.000 €.

Il est également précisé à l'assemblée qu'une somme de 46.218,99 € est inscrite en recettes de fonctionnement sur le budget principal de la commune, au titre du reversement d'une partie de l'excédent dégagé en section de fonctionnement du budget du Bâtiment Industriel.

Monsieur MAZABRARD demande s'il ne serait pas plus judicieux de refaire la mairie en une seule fois, à savoir le rez de chaussée et le premier étage.

Monsieur le Maire lui précise qu'une partie de l'étage a déjà été refaite pour accueillir le service de Police Municipale, la Direction et certains cours de l'Ecole de Musique, la salle de restauration du Personnel Communal. Un plan d'ensemble existe pour l'aménagement des locaux restants inoccupés à ce jour.

Cependant, Monsieur le Maire rappelle que la priorité reste la refonte de l'ensemble du rez de chaussée de la mairie ; ce point faisant par ailleurs l'objet d'une inscription budgétaire en dépenses d'investissement 2015.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

Budget Eau et Assainissement.

Monsieur SBAFFE, Adjoint aux Finances expose point par point les propositions arrêtées pour les deux sections du budget 2015 de l'Eau et de l'Assainissement qui s'établit à hauteur de 446.317,51 € pour l'Exploitation et 778.417,51 pour l'Investissement.

Monsieur SBAFFE précise que le budget est établi avec la proposition de réaliser un emprunt d'un montant de 500.000 €.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

Budget Bâtiment Industriel.

Monsieur SBAFFE, Adjoint aux Finances expose point par point les propositions arrêtées pour les deux sections du budget 2015 du Bâtiment Industriel qui s'établissent à hauteur de 138.318,99 € pour le fonctionnement et 91.982,03 pour l'investissement.

Monsieur SBAFFE précise qu'une somme de 46.218,99 € sera reversée au budget principal de la commune. Cette somme correspond à une partie de l'excédent de fonctionnement constaté en 2014 sur le budget du Bâtiment Industriel.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **7 – RESTAURATION SCOLAIRE / MODIFICATION DES TARIFS.**

Monsieur IMBERDISSE Adjoint en charge des affaires scolaires rappelle au Conseil que les prix des repas concernant la restauration scolaire n'ont pas évolués depuis le 1^{er} septembre 2012. A ce jour, les prix des repas sont les suivants :

Résidants de Tignieu Jameyzieu	1 enfant	4,23 €.
	2 enfants	3,98 €.
	3 enfants et plus	3,52 €.
Pour les familles extérieures	1 et 2 enfants	6,02 €.
	3 enfants et plus	5,41 €.
Panier repas en maternelle		1,76 €.
Panier repas en primaire		1,60 €.
Enfants du personnel (si obligation de service)		prix d'achat.
Personnel communal		4,69 €.
Personnel scolaire		6,53 €.

Monsieur IMBERDISSE précise que le prix d'un repas payé au prestataire de service (ELIOR) est de 3,17 € auxquels se rajoutent les charges de personnel et d'entretien des locaux, soit un coût total pour la commune de l'ordre de 10 € TTC par repas servi. Par ailleurs, le marché de restauration scolaire sera renouvelé au 1^{er} septembre 2015, après avoir lancé un appel d'offres.

Monsieur IMBERDISSE propose au Conseil d'augmenter de 1% le prix des différents repas proposés aux enfants des restaurants scolaires municipaux et ce, à compter du 1^{er} septembre 2015. Ainsi, les prix des repas seraient les suivants :

Résidants de Tignieu Jameyzieu	1 enfant	4,27 €.
	2 enfants	4,02 €.
	3 enfants et plus	3,56 €.
Pour les familles extérieures	1 et 2 enfants	6,08 €.
	3 enfants et plus	5,46 €.
Panier repas en maternelle		1,78 €.
Panier repas en primaire		1,62 €.
Enfants du personnel (si obligation de service)		prix d'achat.
Personnel communal		4,74 €.
Personnel scolaire		6,59 €.

Monsieur MAZABRARD se fait préciser le nombre de repas servis par jour (environ 440 repas), ainsi que le nombre de familles extérieures à la commune dont les enfants prennent les repas à Tignieu Jameyzieu (3 ou 4 familles).

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **8 – ZONE D'ACTIVITES QUATRE BUISSONS EST / ECHANGE DE PARCELLES.**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une possibilité d'échange de terrain avec la société URBANE au sein de la zone d'activités des Quatre Buissons Est.

Ainsi, la Commune cèderait une emprise de 725 m² de la parcelle communale AB n° 463 (ancienne parcelle AB n° 413) située à l'intersection du boulevard Ampère avec la RD65b en provenance de Saint Romain de Jalionas.

En contrepartie, la société URBANE cèderait à la Commune une emprise de 422 m² située en limite du chemin de Pan Perdu, permettant ainsi de conserver l'alignement de cette voirie nouvellement aménagée.

Monsieur le Maire précise également que la société URBANE avait déjà cédé gratuitement à la commune la parcelle AB n° 391 d'une superficie de 775 m², permettant d'amorcer de futures voiries appelées à desservir la zone d'activités en direction de la Girine.

De même, cette société a autorisé la Commune à réaliser une voirie sur la zone d'activités des Quatre Buissons Est, permettant de desservir également plusieurs commerces en cours de réalisation.

Cet échange serait réalisé à titre gracieux, compte tenu des éléments précités.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **9 – ZAC CENTRE VILLAGE / ACQUISITION D'UNE PARCELLE PAR PREEMPTION / INFORMATION.**

Conformément à la délibération du 25 avril 2014 portant délégation de pouvoirs au Maire (notamment le point n° 15), ce dernier informe le Conseil de l'application du droit de préemption urbain pour l'acquisition de la parcelle AP n° 796, d'une superficie de 786 m² et située 23 rue du Montay.

Faisant partie intégrante de l'emprise de la future ZAC Centre Village, ce terrain représente une opportunité pour la commune qui souhaite que la friche industrielle présente sur ce quartier soit aménagée à moyen terme.

Une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) avait été reçue en mairie le 22 octobre 2014. La décision de préemption a été décidée le 16 décembre 2014 et notifiée au notaire en charge de la vente initiale.

Monsieur le Maire précise que la préemption est faite au prix indiqué sur la DIA, à savoir 65.000 €. Cette somme a par ailleurs été inscrite au budget 2015 de la commune.

Le Conseil prend acte de cette communication.

- **10 – CLASSEMENT VOIRIES LE CLOS DE LA POULINIÈRE SUITE ENQUETE PUBLIQUE.**

Monsieur POMMET Conseiller spécial en charge des Voiries et Réseaux présente au Conseil le projet final de classement des voiries du lotissement « Le Clos de la Poulinière » dans le Domaine Public Communal.

Une première délibération de principe avait été prise en date du 22 février 2013.

Les Services Techniques ont ensuite procédé à une visite des lieux en présence du Président de l'Association Syndicale Libre du lotissement, afin de programmer des travaux de remise en état des voiries préalablement au transfert. Huit observations avaient alors été faites et les travaux ont été lancés par décision de l'Association Syndicale prise en date du 3 mai 2014.

Une deuxième visite des Services Techniques a été faite en date du 19 août 2014, pour constater la réalisation de ces travaux et la conformité des voiries à transférer.

Le Conseil municipal a alors donné un avis favorable sur la proposition de transfert lors de sa séance du 14 octobre 2014 et une enquête publique a été lancée du 19 janvier 2015 au 2 février 2015 inclus, conformément aux articles L.318-3 et R.318-10 du Code de l'Urbanisme.

Le Commissaire enquêteur a tenu deux permanences en mairie, les 19 et 30 janvier 2015, sachant qu'un affichage de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique a été effectué aux entrées du « Clos de la Poulinière » et en mairie. Par ailleurs, chaque propriétaire concerné a reçu copie de cet arrêté ainsi que de la date de l'enquête publique (envoi en R/AR).

A l'issue de l'enquête, un rapport a été établi par le Commissaire enquêteur, portant avis favorable pour le classement proposé.

Monsieur POMMET rappelle que le transfert ne concerne que les parcelles cadastrées AO n° 313 (121 m²), AO n° 314 (1.983 m²) et AO n° 315 (327 m²) et sera entériné par un acte notarié.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **11 – CLASSEMENT VOIRIES LE JARDIN DES BRUYERES / PROCEDURE D'ENQUETE PUBLIQUE.**

Monsieur POMMET Conseiller spécial en charge des Voiries et Réseaux présente au Conseil le projet de classement des voiries du lotissement « Le Jardin des Bruyères » dans le Domaine Public Communal.

Une première délibération de principe avait été prise en date du 31 août 2012.

Les Services Techniques ont ensuite procédé à une visite des lieux le 25 février 2014, afin de programmer (le cas échéant) des travaux de remise en état des voiries préalablement au transfert. Aucune remarque n'a été faite, ce qui a permis de constater la conformité des voiries à transférer.

Il convient à présent que le Conseil municipal autorise le lancement de la procédure d'enquête publique qui sera faite en mairie sur une durée de quinze jours, conformément aux articles L.318-3 et R.318-10 DU Code de l'Urbanisme.

Monsieur POMMET précise que le transfert concernera les parcelles AC n° 433 (825 m²), AC n° 434 (135 m²) et AC n° 435 (20 m²) et qu'il sera entériné par un acte notarié.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **12 – PERSONNEL COMMUNAL / MODIFICATION DE POSTE.**

Monsieur le Maire propose au Conseil la création de poste suivante, suite à la promotion interne d'un agent du Centre Technique Municipal, à savoir :

-Création d'un poste d'Agent de Maîtrise (TC 100%).

Dans le même temps, il est proposé la modification suivante :

-Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe.

Cette création et la modification précitées prendront effet au 1^{er} avril 2015.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote et présente ensuite ses félicitations à l'agent concerné, pour cette nomination méritée.

Votants : 29 Pour : 29

- **13 – TRANSFERT DU DROIT DES SOLS A LA CCIC / AVIS DU CONSEIL.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire de l'Isle Crémieu a délibéré favorablement en date du 17 juillet 2014, pour la mise en place d'un service « Application du Droit des Sols » en son sein.

Un service intercommunautaire a ensuite été mis en place par délibération du 11 décembre 2014, portant autorisation du droit des sols à l'échelle des Communautés de Communes du Pays des Couleurs, des Balmes Dauphinoises et de l'Isle Crémieu.

Pour ce faire, les statuts de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu doivent être complétés. Ainsi, le Conseil Communautaire a entériné le 26 février 2015 la modification de ses statuts comme suit :

IV – Mise à disposition de services et mutualisation.

La Communauté de Communes pourra passer des conventions de mise à disposition de services avec les Communes membres dans une logique de mutualisation de moyens pour des actions communales. Cette disposition, conformément aux articles R.410-5 et R.423-15 du Code de l'Urbanisme concerne notamment l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols pour le compte des communes et l'appui technique à l'harmonisation des documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire. Le point « Autres dispositions statutaires » devient le point V des statuts de la CCIC. »

Monsieur le Maire propose au Conseil de donner un avis favorable à cette modification des statuts de la CCIC.

Cependant, il précise que le service « Application du Droit des Sols » de la commune de Tignieu Jameyzieu ne sera pas transféré à la CCIC et continuera à fonctionner comme à l'heure actuelle au sein de la mairie, avec le personnel qui y est affecté.

Monsieur POMMET fait remarquer qu'avec cette décision de garder notre service ADS, « nous conservons la charge financière alors même que la CCIC fera payer ce service à la commune ». Il espère « que la CCIC défalquera tout ou partie du coût salarial de notre agent, lors du calcul qui sera fait par la CLECT ».

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **14 – LANCEMENT PROCEDURE DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme de la commune a été approuvé par délibération du 20 avril 2009. Une modification simplifiée n° 1 a ensuite été approuvée par délibération du 20 novembre 2009.

Le Plan Local d'Urbanisme est un document de planification exprimant sur le territoire communal, le projet de la collectivité en matière de développement économique, social, environnemental et urbanistique à court et moyen terme.

A ce titre, le PLU doit être compatible avec un certain nombre de documents supra-communaux approuvés antérieurement, notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Boucle du Rhône en Dauphiné et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin de la Bourbre et du Schéma Régional Cohérence Ecologique (SRCE).

Il en est de même avec la Loi « Engagement National pour l'Environnement » dite Loi GRENELLE II du 12 juillet 2010. Cette loi prévoit que les PLU doivent avoir intégré ses dispositions avant le 1^{er} janvier 2016.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil de lancer le principe d'une mise en révision de l'actuel Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Cette révision devra notamment prendre en compte les principaux objectifs suivants :

- Maintien de l'équilibre entre les zones urbaines et naturelles.
- Préciser les secteurs d'évolutions économiques ou d'activités ainsi que les moyens d'assurer leur attractivité (zone 2AUI en zone 1AUI sur zone d'activités).
- Renforcer les conditions permettant d'assurer dans le respect des objectifs du développement durable, les principes définis à l'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme et notamment ceux issus de la loi GRENELLE II du 12 juillet 2010.
- Intégrer les ZAC clôturées dans le zonage du PLU.
- Supprimer les zones 1AU déjà réalisées.
- Supprimer les emplacements réservés pour des équipements déjà réalisés.
- Adapter et compléter les parties réglementaires et les orientations d'aménagement du PLU pour mieux garantir la mise en œuvre de ses objectifs prioritaires, notamment en terme de renouvellement urbain, de densité et de qualité des formes urbaines, apportant ainsi des précisions sur certains articles du PLU actuel (toitures, clôtures etc...).
- Intégrer les dispositions de l'article L.332-15 du Code de l'Urbanisme dans le règlement du PLU (financement et réalisation de travaux nécessaires à la viabilité et à l'équipement de la construction par le bénéficiaire de l'autorisation de construire).
- Intégrer les dispositions de l'article R.123-10-1 du Code de l'Urbanisme dans le règlement du PLU (appréciation des règles du PLU au regard de l'ensemble d'un projet de lotissement ou de construction sur un même terrain de plusieurs bâtiments dont le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une révision).
- Mettre à jour le périmètre de protection du captage de Chozelle.
- Réglementer l'article UB9 concernant l'emprise au sol des constructions, afin de formaliser une véritable réflexion sur les formes urbaines dans le règlement du PLU (hauteur, gabarit, volume, implantation par rapport aux limites).

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29

Pour : 29

- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**

ENVIRONNEMENT (Nicolas GRIS).

-Réalisation des espaces verts sur le nouveau giratoire en entrée Est de la Commune.

VOIRIES RESEAUX (Gilbert POMMET).

-La Commune et la CCIC se rencontreront en Sous-préfecture pour faire un point sur le transfert des voiries communautaires et l'impact de ce transfert sur la gestion des grands chantiers, notamment en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage et la prise de décision pour la définition des travaux à réaliser.

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE).

-Le comité de pilotage des TAP s'est réuni le 19 mars pour faire le bilan des activités. Il en ressort que 75 à 80% des élèves participent aux activités qui sont encadrées par une soixantaine d'animateurs.

-La gratuité des activités TAP sera reconduite pour l'année scolaire 2015/2016.

STADE SYNTHETIQUE (Mohamed BELMELIANI).

-Réunion du groupe de travail en mairie le samedi 28 mars.

MAISON DE RETRAITE (Cécile DUGOURD).

-Les questionnaires envoyés à tous les résidents de la commune âgés de 65 ans et plus sont à retourner en mairie pour analyse et prise de décision.

SYNDICAT DES EAUX SIEPC (Gilbert POMMET / André PAVIET SALOMON).

-Le Syndicat procède à la recherche d'eau sur le secteur de la Besseye à Villemoirieu.

-Le rapport sur les « Muons » réalisé après mesures sur le château d'eau a été rendu. Il est disponible en mairie.

-Le relevé de conclusions de la réunion du 4 juillet 2013, relatif à l'organisation des compétences Eau et Assainissement sur le territoire de la CCIC a été reçu en mairie (!). Trois scénarii sont proposés, à savoir :

Deux syndicats sur le territoire (un au Nord et un au Sud).

Un seul syndicat sur le périmètre communautaire.

Prise de compétence par la CCIC.

Les discussions sont en cours et aucun scénario n'a été retenu à ce jour.

SIVU DE LA GENDARMERIE (Francette FERNANDEZ).

-Le budget 2015 a été voté. La cotisation demandée aux Communes membres reste fixée à 0,16 € par habitants.

-Diagnostic sur l'accessibilité est en cours.

- **INFORMATIONS DIVERSES.**

-Un bilan sur les données collectées par les radars pédagogiques implantés sur le territoire communal a été réalisé.

-Le TJ INFO sera distribué dans les prochains jours. Prochaine parution en juin.

FIN DES DEBATS : 20 heures 55.